

"[On nous demande] si le Canada compte honorer ses obligations dans le cadre du Traité sur les missiles [anti-missiles] balistiques. Nous avons non seulement l'intention de les honorer, mais nous détenons désormais un document signé par le président des États-Unis et le premier ministre du Canada, dans lequel nos deux pays réaffirment leur intention de respecter ce traité en ce qui concerne l'IDS."³

En janvier 1986, M. Clark a de nouveau répété que le Canada appuyait avec vigueur le Traité ABM :

"Le Canada soutient fermement le régime instauré en vertu du Traité sur les missiles [anti-missiles] balistiques... Notre position à l'égard des recherches sur l'IDS est liée à la nécessité de se conformer strictement aux dispositions du Traité ABM. Nous continuerons à exhorter les parties à ces traités à ne rien faire qui puisse nuire à leur intégrité [et] à s'efforcer de renforcer leurs dispositions et leur [valeur]."⁴

Le débat parlementaire

En mars 1985, la députée néo-démocrate Pauline Jewett a mis en garde M. Clark contre le fait que l'IDS puisse affaiblir le Traité ABM. Elle a déclaré :

"... la recherche mène inévitablement à une phase de fabrication puis de déploiement... Par conséquent, le programme de la guerre des étoiles entraînera l'abandon de la dissuasion, remettra en question le Traité sur les missiles [anti-missiles] balistiques et détournera des fonds et des ressources au profit d'une course [aux armements] dans l'espace."⁵

M. Clark a répondu en ces termes :

"... l'interprétation du Traité ABM permet de faire des recherches. C'est tout ce que le Canada a approuvé... nous avons été invités à étudier la possibilité de participer à ces recherches. Ce n'est pas contraire au Traité ABM."⁶

³ Débats de la Chambre des communes, 19 mars 1985, p. 3166.

⁴ Débats de la Chambre des communes, 23 janvier 1986, p. 10101.

⁵ Débats de la Chambre des communes, 28 mars 1985, p. 3459.

⁶ Ibid., p. 3460.